



Original: français

No.: ICC-01/12-01/18

Date : 31 août 2020

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE X

Devant : Mme la Juge unique Kimberly Prost

SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD***

Confidentiel

Avec Annexe A confidentielle

**Communication du Bureau du Procureur
concernant la re-divulgence de métadonnées d'éléments de preuve**

–

Paquet Procès Metadata Update 14

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :**Le Bureau du Procureur**

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Melinda Taylor

Me Nicoletta Montefusco

Les représentants légaux des victimes

Me Seydou Doumbia

Me Mayombo Kassongo

Me Fidel Luvengika Nsita

Les représentants légaux des demandeurs**Les victimes non représentées****Les demandeurs non représentés****Le Bureau du conseil public pour les la victimes****Le Bureau du conseil public pour Défense****Les représentants des Etats*****L'Amicus Curiae*****LE GREFFE****Le Greffier**

M. Peter Lewis

La section d'appui à la Défense**L'unité d'aide aux victimes et aux témoins****La section de la détention****La section de la participation des victimes et des réparations****Autres**

Introduction

1. Le Bureau du Procureur procède par les présentes à la re-communication de métadonnées de 423 éléments de preuve en sa possession.

Observations

2. Le 28 juillet 2020, le Bureau du Procureur a envoyé à la Défense le lien du *Paquet procès Metadata Update 14*.
3. Il concerne 423 documents relatifs au témoin P-0007. Ces éléments de preuve sont listés et décrits dans le tableau joint en Annexe A à la présente lettre. Les champs "Path" et "Source Media Information" des métadonnées de ces documents ont été communiqués. Seules les métadonnées sont re-communicuées et non les documents eux-mêmes qui ne changent pas dans *e-Court*. Cette communication se fait en conformité avec le protocole *e-Court*. Les informations concernées sont directement disponibles dans le système Records Manager.¹

Confidentialité

4. Le Bureau du Procureur dépose l'Annexe A comme confidentielle, s'agissant notamment d'un processus *inter partes*.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 31 août 2020

A La Haye (Pays-Bas)

¹ Voir le document "20200414 Pre-Trial Metadata Update – Importing Instructions".